



Piscine Communautaire à le Saint-Esprit

6H DE DÉFI NAGE SOGES

Ensemble, nageons contre le cancer !

OCTOBRE

23

INSCRIVEZ VOUS!

INDIVIDUEL
OU EN
RELAIS!

14H
20H

À PARTIR de 10 ans
Licencié
Natation / Triathlon

À PARTIR de 12 ans
Non licencié

Participez et contribuez
à un don à notre partenaire **Amazones**

TARIF: 1€

PLACE LIMITÉES

Inscription du 28/09 au 21/10
Au 0596 30 12 96



Renseignements au 0596 30 12 96
piscine@soges972.fr
Quartier Gueydon Ravinière, 97270 St Esprit
Soges972sport



FORMULAIRE INSCRIPTION POUR LES MAJEURS

SWIMMARATHON du samedi 2 octobre 2023

Début des inscriptions : le **28 septembre 2023 à partir de 9h30**

Fin des inscriptions le : **21 octobre 2023**

Participant

Nom : Prénom : Age :
: Tel portable : Mail :

Pratique sportive : Aucune Occasionnelle Régulière Compétitive

Si, oui, Laquelle.....

Allergie : Aucune Si, oui, Laquelle.....

Individuel
 Relais (indiquer nom des autres relayeurs) :
- -
- -
- -
- -
- -

Personne à contacter en cas d'incident

Nom : Prénom :
Tel portable : Mail :
Adresse : Lien parenté :

Souhaitez vous être informé des futurs évènements de cette nature : oui non

Tarif : 1€ par personne Du 28 septembre au 21 octobre 2023

Tarif : 2.20€ du 23 octobre au 28 octobre 2023

Mode de paiement : ESPECES CHEQUES

Souhaitez-vous être informé de futurs évènements de cette nature ? oui non

Acceptez-vous que la Soges utilise votre image, sans limitation, sans formalité préalable dans le cadre d'une insertion dans les publications de la SOGES (Site internet, Facebook ...) ou de la presse ?

oui non

Les coordonnées des participants pourront être traitées en accord avec à la loi Informatique et Libertés.

L'inscription à la manifestation vaut acceptation de son règlement ci-joint. Elle doit être retournée par mail à l'adresse suivante : piscine@soges972.fr ou à la piscine.

DATE :

SIGNATURE :

RÈGLEMENT

Article 1 : Informations sur l'organisation

- Cette manifestation est accessible à tous à partir de 10 ans pour les licenciés natation et triathlon et de 12 ans pour les non licenciés
- L'épreuve peut se faire en individuel ou sous forme de relais,
- Un Briefing sera fait 30 minutes avant le départ de l'épreuve
- Chaque nageur sera marqué d'un numéro sur son épaule,
- Les distances parcourues par ligne d'eau seront comptabilisées, ainsi que les pauses autorisées de 2 minutes maximales
- Le nombre de nageurs autorisés en instantané dans le bassin est de 36, soit 6 nageurs par ligne d'eau.

Article 2 : Inscriptions et Règlement

Les inscriptions se font à partir du jeudi 28 septembre au samedi 21 octobre 2023, Le paiement devra être effectué au moment de l'inscription. (L'organisateur se réserve le droit de reporter cette date).

Vous pouvez vous adresser :

- A l'accueil de la piscine en appelant au : **0596 30 12 96**,
- Sur le site de la SOGES : www.soges972 pour télécharger le formulaire d'inscription en allant dans la rubrique actualités/news.

Il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve si le quota n'est pas atteint au tarif de appliqué par la SOGES, soit 2,20 euros.

Article 3 : Epreuve

- Marquage des nageurs,
- Une fiche de renseignement sera remise à chaque nageur avant le début de son épreuve,
- **13h30** Briefing: accueil des participants présents, rappel sur les obligations une fois à l'eau,
- **14h** Début de la manifestation.
- **20h** Fin de la manifestation
- Un ravitaillement sera mis en place pour les nageurs,
- Une attestation mentionnant, le lieu, la date, la distance et le temps sera remise à chaque nageur

Les participants devront être en maillot de bain et bonnet de bain. Les lunettes de natation sont conseillées.

SECURITE

La sécurité sera assurée par l'équipe des agents de la piscine.

Article 4 : Annulation de la manifestation

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, la piscine se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.



Article 5 : Responsabilité

ASSURANCE

Conformément à la loi, la piscine SOGES est couverte par une assurance RC mais il appartient à chaque participant de vérifier qu'il est couvert par sa propre assurance (assurance scolaire couvrant les activités extra-scolaire).

La piscine décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel.

Article 6 : Droit à l'image

Par sa participation à l'épreuve de l'animation de la piscine, chaque parent de participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire en totalité ou en partie, à exploiter, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cet événement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions.

Article 7 : Engagement contractuel

Par son inscription, chaque participant atteste du fait qu'il a pris connaissance de ce règlement 2023 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.